

Délibération n°2021-02-01a

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2020 : budget principal

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	77
Pouvoirs	12
Votants	89

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 mars 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Stéphane Brindel est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Anne-Marie Aubessard	à	Jean-Pierre Saugeras	Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère
Sandra Delibit	à	Mady Junisson	Robert Gantheil	à	Philippe Roche
Yoann Fiancette	à	Pierrick Cronnier	Michel Lacrocq	à	Alain Fonfrede
Henri Granet	à	Jean-Marc Michelin	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Nathalie Le Gall	à	Franck Rebuzzi	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bredèche Robert (*représenté*) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Tony ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

- Ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle :

Pierre Chevalier, président, qui détient le pouvoir de Guy Faugeron.

Délibération n°2021-02-01a



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210330-2021020111-BF

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2020.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2019		800 454,16 €
		+	+
CA	Réalisé	19 272 988,63 €	19 948 942,01 €
		=	=
Total section de fonctionnement		19 272 988,63 €	20 749 396,17 €
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2020			+ 1 476 407,54 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2019	1 380 617,62 €	
		+	+
CA	Réalisé	6 828 111,76 €	6 070 234,60 €
Total section d'investissement		8 208 729,38 €	6 070 234,60 €
Résultat d'investissement pour l'exercice 2020			- 2 138 494,78 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par madame la trésorière d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

- **État des restes à réaliser en section d'investissement**


Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	4 802 825,54 €
Recettes	6 116 371,88 €
TOTAL	+ 1 313 546,34 €

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
A) Résultat de l'exercice 2020	+ 675 953,38 €
B) Résultat antérieurs reportés	+ 800 454,16 €
C) Résultat à affecter	+ 1 476 407,54 €
D) Solde d'exécution d'investissement Déficit d'investissement de l'exercice 2020	-2 138 494,78 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	+ 1 313 546,34 €

Délibération n°2021-02-01a



Envoyé en préfecture le 07/04/2021
 Reçu en préfecture le 07/04/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210330-2021020111-BF

F) Besoin de financement total (D + E)	824 948,44 € €
AFFECTATION DU RÉSULTAT (C)	1 476 407,54 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	824 948,44 €
2) Report en fonctionnement R 002	651 459,10 €

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et 88 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2020 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020 ;
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

A la majorité	
Votants	89
Pour	88
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 mars 2021

Le président,
Pierre Chevalier

